



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

No 14-2017 - Séance du vendredi 8 décembre 2017 - Ecrite

Boucllement des préavis : 25/2009 - 08/2011 - 02/2013 concernant l'extension du complexe scolaire de Clos Béguin VI

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Le conseil communal s'est prononcé favorablement :

- En date du 11 décembre 2009, en octroyant un crédit de CHF 382'000.- pour le préavis 25/2009 concernant l'organisation d'un concours de projet d'architecte pour l'extension du complexe scolaire de "Clos-Béguin".
- En date du 28 mars 2011, en octroyant un crédit d'étude demandé de CHF 2'200'000.- pour le préavis 08/2011 concernant le crédit d'étude pour l'extension du complexe scolaire du Clos-Béguin
- En date du 4 février 2013, en octroyant un crédit de CHF 23'680'000.- pour le préavis 02/2013 concernant le projet d'extension du complexe scolaire du "Clos-Béguin", étape VI.

Le décompte se présente ainsi :

Préavis 25/2009, concours Clos Béguin VI

Crédit voté :	CHF	382'000.00		
Montant dépensé :	CHF	305'495.92	CHF	305'495.92

Résultat :	CHF	76'504.08,	non dépensé	

Préavis 08/2011, crédit d'étude Clos Béguin VI

Crédit voté :	CHF	2'200'000.00		
Montant dépensé :	CHF	2'199'407.70	CHF	2'199'407.70

Résultat :	CHF	592.30,	non dépensé	

Préavis 02/2013, crédit de construction Clos Béguin VI

Crédit voté : CHF 23'680.000.00

Montant dépensés :

Total section 35200.13.02 CHF 18'048'266.40

EU/EC 46000.13.02 CHF 131'780.00

Eau potable CHF 29'410.50

Subventions obtenues :

ECA installation paratonnerre CHF (6'481.00)

ECA détection incendie CHF (10'882.00)

CHF 18'192'093.90

Total montant dépensé : CHF 18'192'093.90 CHF 18'192'093.90

Résultat : CHF 5'487'906.10, non dépensé

Total coût de l'extension du Collège de Clos Béguin VI CHF 20'696'997.52

Le total des crédits votés comprenant le concours, les études et la réalisation du complexe scolaire de Clos Béguin VI, représentent au total CHF 26'262'000.-, alors que les dépenses totales se montent à CHF 20'696'997.52, soit, une économie totale de CHF 5'565'002.48.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Le secrétaire

A. Bovay J. Steiner



St-Légier-La Chiésaz, le 8 décembre 2017

Municipaux délégués : Alain Bovay, syndic et Gérald Gygli, municipal

Copie au bureau du conseil communal